

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle 36A du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par conférence téléphonique le jeudi 25 juin 2020 à 18 h 30.

Sont présents au centre administratif : Paolo Galati, président; Gaëlle Absolonne, directrice générale; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; et Jocelyn Thompson-Ness, agente d'administration.

Sont présents par conférence téléphonique ou visioconférence : Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano, Guy Gagnon et Vicky Kaliozakis, commissaires; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

Aussi présents par conférence téléphonique ou visioconférence : Tara Anderson et Anthony Beliotis, commissaires-parents; et Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Absente : Melissa Wall, commissaire.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 31

En réponse à une demande du président, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale vérifie que le quorum a été atteint.

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2020/06/25-CA-001 soit approuvé sans modification.

EC-200625-CA-0058

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 13 mai 2020

Approbation
du procès-verbal
13 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 13 mai 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-200625-CA-0059

Adoptée à l'unanimité

2.2 May 27, 2020

Approbation
du procès-verbal
27 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 mai 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-200625-CA-0060

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

3.1 Modifications des actes d'établissement et du plan triennal

Modification des actes
d'établissement et
du plan triennal

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-191127-TS-0022, approuvant la version finale de la partie relative aux actes d'établissement, et la résolution n° EC-191127-TS-0023, approuvant la version finale de la partie relative au plan triennal de la politique n° 2020-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

Diverses écoles

EC-200625-TS-0061

ATTENDU QUE, depuis l'adoption des résolutions susmentionnées, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de procéder à l'ajout de classes de maternelle 4 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier l'acte d'établissement et le plan triennal des dix (10) écoles suivantes afin d'ajouter la maternelle 4 ans aux ordres d'enseignement :

École primaire Franklin Hill
Académie Hillcrest
École primaire McCaig
École primaire de Morin-Heights
École primaire Mountainview
École primaire Our Lady of Peace
École primaire Saint-Paul
École primaire Saint-Vincent
École primaire Terry-Fox
École primaire Twin Oaks

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, responsable des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, a envoyé une lettre à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier le 15 novembre 2019 pour l'informer de son intention de fermer le programme Northview à Laval (campus Cartier) le 30 juin 2020 et de transférer celui-ci au campus Prévost;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fournit actuellement des services éducatifs aux élèves sous la protection du Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw à Prévost, à l'école secondaire Mountainview;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier l'acte d'établissement et le plan triennal de l'école secondaire Mountainview afin de retirer le campus Cartier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la politique n° 2020-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles* pour tenir compte de ces changements.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Ententes de transport

4.1.1.1 Centre de services scolaire des Laurentides

Ententes de transport

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport scolaire pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Centre de services scolaire des Laurentides

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides assure le transport des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fréquentant l'Académie de Sainte-Agathe et l'école primaire d'Arundel;

EC-200625-TS-0062

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides reçoit une allocation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour payer le coût du transport de ces élèves;

ATTENDU QUE l'allocation ne comprend pas les taxes nettes et que celles-ci sont payées par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, selon les paramètres d'allocation des règles budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport intervenue avec le Centre de services scolaire des Laurentides pour assurer le transport des élèves fréquentant l'Académie de Sainte-Agathe et l'école primaire d'Arundel;

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier verse au Centre de services scolaire des Laurentides la somme de 22 643,24 \$ pour l'année scolaire 2020-2021 pour payer les taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.2 Centre de services scolaire des Samares

Ententes de transport

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport scolaire pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Centre de services scolaire des Samares

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares assure le transport des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fréquentant l'école primaire de Joliette et l'école secondaire de Joliette;

EC-200625-TS-0063

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares reçoit une allocation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour payer le coût du transport d'au plus 195 élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE, pour chaque élève au-delà de ce nombre, un coût est facturé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier selon les paramètres d'allocation des règles budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport intervenue avec le Centre de services scolaire des Samares pour assurer le transport des élèves fréquentant l'école primaire de Joliette et l'école secondaire de Joliette pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, sans frais supplémentaires pour les 195 premiers élèves;

ET QUE, pour chaque élève au-delà de ce nombre, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit facturée un coût moyen par élève, selon les paramètres d'allocation des règles budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Rectificatif de commande – projet de rénovation des ascenseurs – école secondaire Laval Senior

En réponse à une question de la commissaire Vicky Kaliozakis, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'aucun coût additionnel n'est prévu dans le cadre de ce projet.

Rectificatif de commande
Projet de rénovation des
ascenseurs – école
secondaire Laval Senior

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200211-MR-0068 octroyant le contrat pour le remplacement de l'ascenseur à l'école secondaire Laval Senior à Roland Grenier Construction inc. au coût total de 632 877,00 \$, avant les taxes, ou 676 461,66 \$, taxes nettes;

EC-200625-MR-0064

ATTENDU QUE, pendant l'exécution des travaux, afin de respecter le code de prévention des incendies, un rectificatif de commande a été apporté concernant le recouvrement de trois poutres H avec des feuilles de gypse d'un montant de 3 445,63 \$, avant les taxes, ou 3 682,92 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande d'un montant de 3 445,63 \$, avant les taxes, ou 3 682,92 \$, taxes nettes;

QUE LE coût total du projet, y compris le rectificatif de commande, soit majoré à 636 322,63 \$, avant les taxes, ou 680 144,58 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

4.2 ACSAQ

4.2.1 Droits d'adhésion 2020-2021

Le président informe les membres du comité exécutif que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) est à réviser ses statuts. Lorsqu'ils auront été approuvés, trois membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en feront partie, soit le président et deux commissaires. Des mises à jour seront données tout au long du processus de révision.

Droits d'adhésion
2020-2021- ACSAQ

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est un membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec;

EC-200625-CA-0065

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a transmis les demandes de paiement des droits d'adhésion pour l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozaki que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement des droits d'adhésion de 114 033,62 \$ pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Le président fait savoir que les statuts de l'ACSAQ seront dorénavant bilingues alors que dans le passé, ils étaient seulement disponibles en anglais.

4.3 Services pédagogiques

4.3.1 Projet pédagogique particulier – hockey – école secondaire Laval Senior

Projet pédagogique
particulier – hockey –
école secondaire
Laval Senior

EC-200625-ED-0066

ATTENDU QU'un projet pédagogique particulier établi en vertu du troisième alinéa de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique a été présenté par la directrice de l'école secondaire Laval Senior au conseil d'établissement de cette dernière;

ATTENDU QUE le projet pédagogique particulier en question est un programme de hockey pour les élèves de 3^e secondaire qui ont été choisis lors du processus de sélection;

ATTENDU QUE le programme de hockey permettra à ces élèves d'exceller à la fois dans leurs études et dans le sport qu'ils ont choisi, le hockey;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire Laval Senior a approuvé le programme de hockey conformément au document n° SWLSB-2020/06/25-ED-001;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la mise sur pied d'un projet pédagogique particulier (programme de hockey) à l'école secondaire Laval Senior;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente une fois que les modalités du programme auront été finalisées.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 47

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 23 septembre 2020